



PROGRAMME DE FORMATION E-LEARNING

MAÎTRISER LES RÉGLEMENTATIONS D'URBANISME

2020

Pré-réquis

Aucun pré-réquis nécessaire.

Durée

1 Heure.

Objectifs

A l'issue de cette formation,

- Vous comprendrez les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), apprendrez à lire un certificat d'urbanisme, à identifier les points d'alerte, savoir où et comment obtenir ces informations.
- Vous répondrez aux obligations de la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Aptitude

Grâce à cette formation, vous saurez répondre à toutes les questions de vos clients et maîtriserez les réglementations d'urbanisme

Compétences

Vous comprendrez les Plans Locaux d'Urbanisme et leurs spécificités,

Delai d'accès

Achat sur le site internet :

L'achat du cursus de formation déclenche l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 1 mois.

Achat via Compte professionnel de formation CPF :

Voir procédure et guide d'utilisation CPF.

Méthode Pédagogique

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@rocheformation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

Modalités d'évaluation

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation

Accessibilité

Nous consulter

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Comprendre les Plan Locaux d'Urbanisme

I. Règles applicables en l'absence de document local d'urbanisme

A. Règlement national d'urbanisme

II. Plan local d'urbanisme

A. Dossier du PLU

B. Zonage

b. Etendue de l'opposabilité

C. Sanctions

III. Carte communale

IV. Plan de sauvegarde et de mise en valeur

A. Objet du PSMV

B. Réalisation de travaux en site patrimonial remarquable

ii- Les principales prescriptions d'urbanisme

I. Alignement

A. Plan d'alignement

B. Alignement individuel

C. Articulation avec les documents d'urbanisme

II. Marge de recul

III. Coefficient d'occupation du sol et règles de densité

A. Suppression du COS

B. Dépassement des règles de densité

IV. Emplacement réservé

A. Objet

B. Effets

C. « Servitude d'urbanisation »

V. Périmètre d'un monument historique

A. Délimitation

B. Effets

VI. Avap et ZPPAUP

VII. Zone de bruit des aérodromes

A. Définition des zones de bruit

B. Règles de construction

VIII. Zone de parcs et de réserves

A. Parc nationaux

B. Parcs naturels régionaux

C. Réserves naturelles

IX. Zone de prévention des risques

A. Plan de prévention des risques naturels prévisibles

B. Plan de prévention des risques technologiques

III. Informations sur les règles d'urbanisme

I. Le portail national de l'urbanisme

II. Ancienne note de renseignements d'urbanisme

III. Certificat d'urbanisme

A. Dualité du certificat d'urbanisme

B. Délivrance